AIC Association des Intérêts de Conches

www.aic1231.ch

Procès-verbal AG

du 16.04.2025

Présents du comité: Léonard Béran (LB), Alain Burri (AB), Denise de Castelberg (DC), Marc de Chassey (MC), Geneviève Locher (GL), Sophie Locher (SL), Frédéric Reverdin (FR), Gisèle Spescha (GS).
Excusé: Régis Antoine (RA).

Mot de bienvenue et ouverture de la séance à 20h20 par Sophie Locher, présidente de l'AIC.

1.) Acceptation à l'unanimité moins une abstention par l'assemblée du PV de l'AG du 22 mai 2024, qui est à disposition sur le site de l'association (www.aic1231.ch) sous l'onglet documents avec remerciement à son auteur.

2.) Rapport d'activité et communications du président et des membres du comité:
Le comité s'est réuni à 4 reprises cette année dont une fois au Café de la République pour son repas annuel suivant un comité.

Le comité a notamment travaillé sur:

a) Pavillons scolaires et rénovation de l'école de Conches

La commune a installé un pavillon scolaire supplémentaire sur l'ex-terrain de foot, fonctionnel, malgré des pétitions (+300 signatures). Objectif: rénover l'école pour retirer les pavillons provisoires.

La partie centrale historique et une partie ancienne au sud ne seront pas touchées. Les principaux travaux seront donc au nord (démolition/reconstruction). Le calendrier envisagé actuellement est un démarrage 2027–2028, pour une durée de 2 ans et une ouverture de l'école en 2028. Le retrait du pavillon sur l'ex terrain de foot est confirmé, mais le retrait de celui sur l'ex terrain de basket est incertain (l'association insiste pour son retrait). L'association collabore autant que possible avec la Commune qui travaille avec un architecte.

b) Projet Malagnou–Paumière et principes directeurs

Pour rappel: Déclassement de zone accepté malgré l'opposition de l'association. L'AIC a donc décidé d'être partie prenante pour ne pas être exclue des négociations.

L'association est intégrée via 10 principes directeurs (arbres, cordons boisés, cheminements doux, passages, pôles d'activités, places de jeux, commerces, école, parkings, gabarits). Puis il y a eu la signature d'une convention collective entre 4 parties (État, copropriétaires, une famille, Commune souhaitant acquérir une partie pour l'école).

La suite du processus n'est pas encore claire, mais il nous a été confirmé que l'AIC devrait pouvoir continuer à être intégrée. Le calendrier et les modalités sont à clarifier.

c) Étude de biodiversité en zone villas (Pic Vert/Atelier Nature et Paysage)

L'AIC est membre de l'association Pic Vert, association qui a pour but de défendre la zone villa et les petits propriétaires. Cette dernière lance des études en 2025–2026 avec l'Atelier Nature et Paysage (bureau reconnu par l'État) pour fournir une preuve globale de la biodiversité en zone villas, afin de contrecarrer une volonté de bétonner la zone sous prétexte qu'elle n'apporte rien.

Pour ce faire, il va falloir autoriser l'accès aux jardins privés pour les relevés (biologiste, entomologue, ornithologue, botaniste).

Actuellement certains quartiers sont pilotes, le financement est de l'ordre de 5'000-10'000 francs par quartier, supporté pour l'instant moitié-moitié Pic Vert/association partenaire. A terme, des subventions cantonales sont espérées, et une répartition cible: 50% canton, 25% Pic Vert, 25% AIC.

---> Un accord informel de l'assemblée est demandé pour l'accès aux jardins et un budget jusqu'à 12'000 francs. Pas d'opposition.

Alain Burri souligne que 80% de la biodiversité serait en zone villa d'où l'importance d'une vision d'ensemble validée par un organisme reconnu et mandaté par l'Etat. Cela donne tout son poids à la démarche.

Cela nous semble une démarche valable contre la densification accrue dont fait l'objet la zone villas actuellement.

Entretemps, l'assemblée est encouragée à:

-utiliser faunegeneve.ch (anonymat possible) pour enregistrer photos, sons, nombre d'individus et localisation Conches; enjeu: éviter une sous-notation par rapport à d'autres zones villas.

-et/ou à saisir toutes observations sur ornitho.ch, y compris les espèces communes, pour pallier le sous-reporting.

Un membre de l'assemblée propose d'impliquer les écoles (ex.: observation de vers de terre). —> Idée jugée très bonne, à voir comment procéder, car pas toujours facile la collaboration avec le DIP.

d) Rencontre annuelle avec Conseil Administratif le 30.01.2025

Les points abordés ont été:

- Malagnou-Paumière (cf. ci-dessus)

- Ecole de Conches (cf.ci-dessus)
- Bus 34: réticences au sein du comité, car crainte qu'il apporte de la densification (cf. Bernex comme le relève un membre de l'assemblée). Pertinence de ce type de transport, piste de transport à la demande évoquée. Une prolongation dans la boucle de Conches n'est pas envisageable pour des raisons d'infrastructure (demi-tour impossible).
- Pont sur la Seymaz (vers le collège Claparède): conflits piétons/vélos sur un pont étroit. Ce pont est non conforme aux normes de crue; tout projet impliquerait un pont env. 13 m (vs. 2–3 m). Études en cours avec Thônex, mais réalisation incertaine, car problème de normes.

e) Repas automnal qui a eu lieu le 5 octobre 2024

Cette année, il n'était pas en même temps que le rallye du chocolat (!), très bonne participation à venir partager raclette/ soupe de courge / crêpes.

—> prochaine date en avant-première: le **11 octobre 2025** (hors rallye du chocolat et vacances).

4.) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes:

Frédéric Reverdin, notre trésorier prend la parole.
Exercice sans particularité, qui se termine avec un bénéfice de 3782.-, le montant de cotisations s'élève à 6460.-, soit légèrement inférieur à l'année précédente, les charges se sont élevées à 2'677.- constituées principalement par les frais de manifestations. Le capital s'établit donc à 53'476.-. Un grand merci à tout ceux qui ont payé leur cotisation et aux généreux donateurs.
Les vérificateurs aux comptes, Marc Fassbind et Pierre Déruaz, attestent que la comptabilité très bien tenue.

—-> Approbation à l'unanimité des comptes, ainsi que la décharge au comité.

5.) La cotisation annuelle est maintenue à 40.-/an par ménage, par acceptation à l'unanimité par l'assemblée.

6.) Le comité sortant, composé de:
la présidente, Mme Sophie Locher, du vice-président, M.Marc De Chassey, du trésorier, M.Frédéric Reverdin, de la secrétaire, Mme Geneviève Locher, et des autres membres du comité, M. Régis Antoine, M. Léonard Béran, M.Alain Burri, Mme Denise de Castelberg et Mme Gisèle Spescha,
est reconduit à l'unanimité.

Concernant les vérificateurs aux comptes, la présidente adresse un remerciement tout particulier à Denis Serdally, qui, comme l'a souligné Frédéric Reverdin, a procédé jusqu'à l'année dernière, pendant des années à la vérification de nos comptes.
M.Marc Fassbind et M.Pierre Déruaz sont réélus à l'unanimité comme vérificateurs des comptes.

7.) Présentation par Mme Géraldine Gavillet, secrétaire générale, du GOBG, groupement ornithologique du bassin genevois.

La présentation parle notamment de biodiversité, d'oiseaux (bien sûr), elle amène à parler par exemple de:

- la Charte des Jardins (dont Conches fut à l'origine, soutenue depuis 2017 par l'GOBG): non contraignante, alignée avec l'esprit associatif. Les plaquettes existantes, illustrées par le Rougequeue à front blanc, avec 10 bonnes pratiques (zéro intrants chimiques, plantes indigènes, etc.)sont vieillissantes. Mise à jour des plaquettes(contenu, design, déploiement)?
- le remplacement des haies non indigènes (thuyas/lauriers): encouragement et subventions cantonales pour planter des espèces locales (ex.: troènes, sureaux, cornouillers). Est-ce que Chêne-Bougeries encourage et apporte une contribution financière?

8.) Il n'y a pas de questions.

Sophie Locher clôture la séance à 22h30 et invite l'assemblée à venir prendre avec le comité le verre de l'amitié.

Fait le 6.4.26 / GL